05130 - COMMUNE DE
VENTEROL

Conseil municipal du lundi **3 novembre** 2025

séance publique à la mairie | Convoqué le 28 octobre 2025 | début de séance à 20:00 | quorum minimum : 5

COMPTE-RENDU

Présents (6) : Mme Nathalie UBAUD [**nU**] (secrétaire de séance), Mrs Guy ALBRAND [**gA**], Emmanuel GHIOTTI [**eG**], Jean-Claude GILLON [**jcG**], Michel PHILIP [**mP**], et Bernard RENOY [**bR**].

Absent, Excusés (3) : M. Alexandre BORRELLY [**aB**]. Mme Régine DELUCA [**rD**] proc à Michel PHILIP [**mP**], M. Yannick BOYER [**yB**] proc à Nathalie UBAUD [**nU**].

En présence de Pascale LARROQUE, secrétaire de mairie qui assure une prise de notes pour complément.

1. Employés communaux : protection sociale complémentaire.

Suite à la signature avec le CDG04 d'une convention de participation avec la MNT pour les risques de santé, le conseil municipal décide d'adhérer à cette dernière, il fixe le montant de la participation financière à 15 € pour les agents qui font le choix de souscrire au contrat collectif à adhésion facultative.

Vote unanimité (8 pour)

2. Subvention ASA du Canal du Banchet

Le conseil municipal vote une subvention de 1 500 € à l'ASA du Canal du Banchet et reprécise qu'à compter de l'année 2026, toute demande de subvention devra être impérativement reçue en mairie avant le 31 mars pour être votée.

Vote unanimité (8 pour)

3. Proposition de conventionnement pour l'élaboration des Plans de Massifs de Protection des Forêts Contre les Incendies des massifs du Buëch-Dévoluy, de Chabre et des Monges.

La communauté de communes du Sisteronais-Buëch propose de réaliser un groupement de commandes pour élaborer un plan de Massif de Protection de la Forêt Contre les Incendies et propose la signature d'une convention à chaque commune concernée, suite à ça des subventions pour la réfection des pistes forestières pourront être demandées.
Le conseil municipal accepte de participer et autorise le maire à signer la convention.

Vote unanimité (8 pour)

4. Prêt relais FCTVA.

Pour les travaux de l'école, la commune doit faire l'avance de la TVA qu'elle n'encaissera que dans 2 ans, il est par conséquent nécessaire de solliciter un prêt relais de 100 000 € au taux fixe de 2,59 %.

Le conseil municipal accepte à l'unanimité

Vote unanimité (8 pour)

5. Modification des statuts de la CCSPVA.

Le Maire donne lecture des statuts de la CCSPVA modifiés comme suit :
Article 2 – Siège : Il convient de retirer la présence d'une antenne annexe de la collectivité située sur la commune d'Espinasses (05190).
Article 4 – Les compétences :
1°- Compétence eau potable

- La production pour les captages dont le débit est supérieur à 50l/s et le transport dès lors qu'il s'effectue sur un réseau d'adduction de plus de 30 km. L'exercice de cette compétence se caractérise par l'entretien, la gestion et l'extension du réseau communautaire d'alimentation en eau potable des captages ou des sources répondant à ces critères jusqu'à l'entrée des réservoirs communaux. Sont concernées dans ces conditions, les communes d'Avançon, Jarjayes, Montgardin, Rambaud et Saint Etienne-Le-Laus.

Au titre de l'article L5211-17-2 du CGCT, la production, le transport, le stockage et la distribution pour les communes de Bréziers, La Bâtie-Neuve, La Bâtie-Vieille, Rochebrune (hormis le hameau de Gréoliers dont la gestion incombe au SIVU de Chaussetives) et Valserres.
Le conseil municipal accepte le projet de modification des statuts.

Vote unanimité (8 pour)

6. Décisions modificatives

Budget eau :
Le Maire expose au Le Conseil Municipal que les crédits ouverts aux articles ci-après du budget de l'exercice 2025, ayant été insuffisants, il est nécessaire de voter les crédits supplémentaires et/ou de procéder aux réajustements des comptes et d'approuver les décisions modificatives suivantes :

Fonctionnement		**Recettes**	**Dépenses**
023 (042)	Virement à la section d'investissement	0	- 18 699
74	Subventions d'exploitation	- 18 699	0
TOTAL FONCT.		**- 18 699**	**- 18 699**
Investissement		**Recettes**	**Dépenses**
2158 - 25	Autres Instal. matériel, outil. techniq.	0	- 18 699
021 (040) - 0	Virement de la section de fonctionnement	- 18 699	0
TOTAL INV.		**- 18 699**	**- 18 699**
TOTAL		**- 37 398**	**- 37 398**

Vote unanimité (8 pour)

Budget commune :
Le Maire expose au Le Conseil Municipal que les crédits ouverts aux articles ci-après du budget de l'exercice 2025, ayant été insuffisants, il est nécessaire de voter les crédits supplémentaires et/ou de procéder aux réajustements des comptes et d'approuver les décisions modificatives suivantes :

Fonctionnement		**Recettes**	**Dépenses**
65738	Subv fonct autres établissements publics	0	- 30 000
615231	Entretien réparations voiries	0	- 10 000
61551	Entretien matériel roulant	**0**	- 9 552
60632	Fournitures de petit équipement	**0**	- 5 000
6067	Fournitures scolaires	0	- 5 000
023 (042)	Virement à la section de fonctionnement	0	59 552
TOTAL FONCTIONNEMENT		**0**	**0**
Investissement		**Recettes**	**Dépenses**
2131-261	Bâtiments publics	0	85 281
2135-282	Installations générales, agencements	0	- 18 000
2157-257	Matériel et outillage technique	0	- 25 000
1322-261	Subv. Non transf. Régions	12 873	0
1321-261	Subv. Non transf. Etat, établ. nationaux	29 200	0
1641-261	Emprunts en euro	- 2 640	0
2151-283	Réseau de voirie	0	30 000
2151-284	Réseau de voirie	0	58 774
1323-283	Subv. Non transf. Départements	10 025	0
1323-284	Subv. Non transf. Départements	22 045	0
021 (040)	Virement de la section de fonctionnement	59 552	0
TOTAL INV.		**131 055**	**131 055**
TOTAL		**131 055**	**131 055**

Questions diverses.

Affouage : les lots ont été distribués, les affouagistes ont commencé à couper.
11 novembre : il aura lieu à 11 heures au monument aux morts suivi d'un apéritif
Noël 3ème âge : un devis va être demandé pour les colis de Noël.
Accessibilité mairie : un projet avec des demande de subventions va être fait afin de rendre accessible la mairie aux PMR.
La séance est levée à 22h20.